

Département du PUY-DE-DOME
MAIRIE DE PESSAT-VILLENEUVE
Tél. : 04 73 38 28 59
Fax : 04 73 38 12 56

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 28 MARS 2008

Présents :

Mlles Christelle MOULIN, Muriel PLANCHE, Mrs Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Jean-Luc GRENIER, Rémy SOUQ, Serge FERRIER, Frédéric VILLATTE, Guy HUAUX, Frédéric CRISTOFINI, Jean-François BRUN.

Monsieur le Maire a ouvert la séance à 18H30.

Il propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- 1 Autorisation donnée au Maire par le Conseil Municipal pour signer les marchés publics passés selon la procédure adaptée.
- 2 Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour les concessions dans les cimetières.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Après la désignation de Mlle Muriel PLANCHE en tant que secrétaire de séance, et approbation de cette désignation et du procès-verbal en date du 22 mars 2008 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, l'ordre du jour est abordé.

1 – Autorisation donnée au Maire par le Conseil Municipal pour signer les marchés publics passés selon la procédure adaptée

Vu les articles L 2122.21 et L 2122-22-4° et vu l'article 28 du CMP, considérant la nécessité pour une meilleure gestion et efficacité des services de permettre au Maire de signer les marchés publics passés selon la procédure adaptée, et après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire définissant les modalités de publicité et de mise en concurrence :

- 3 < 4 000 € HT : demande d'un devis au minimum, bonde commande signé par le Maire ou les Adjoints selon délégation
- 4 De 4 001 € à 20 000 € HT : 3 demandes de devis et affichage de l'avis en Mairie
- 5 De 20 001 à 40 000 € HT : consultation de 3 entreprises et affichage de l'avis en Mairie
- 6 De 40 001 € à 90 000 € HT : annonce dans un bulletin d'annonces légales,

le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant le règlement des marchés selon la procédure adaptée.

2 – Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, confie à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, la délégation suivante :

- 1 de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8 de l'article 2122-22 du CGCT).

3 – Fixation Indemnités de fonction Maire et Adjoint :

Versement des indemnités de fonctions au Maire

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal (Article L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

selon l'importance démographique de la commune :

- 2 moins de 500 habitants, taux maximal 17 % de l'indice 1015 soit 636.01 € brut mensuel.

Versement des indemnités de fonctions aux adjoints

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal (Article L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoint au Maire :

selon l'importance démographique de la commune :

- 3 moins de 500 habitants, taux minimal 6,6 % de l'indice 1015 soit 246.92 € brut mensuel.

2 - Désignation Membres Délégués Syndicat et Commissions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide la constitution de 6 commissions municipales.

Sont délégués aux commissions suivantes :

- 4 Commission finances : Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Muriel PLANCHE, Jean-Luc GRENIER, Frédéric CRISTOFINI, Rémy SOUQ, Serge FERRIER, Jean-François BRUN.
- 5 Commission travaux : Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Muriel PLANCHE, Jean-Luc GRENIER, Frédéric CRISTOFINI, Rémy SOUQ, Serge FERRIER.
- 6 Commission scolaire : Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Jean-Luc GRENIER, Christelle MOULIN, Frédéric VILLATTE, Jean-François BRUN.

- 7 Commission urbanisme : Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Muriel PLANCHE, Frédéric CRISTOFINI, Serge FERRIER, Guy HUAUX, Jean-François BRUN.
- 8 Commission communication et informatique : Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Muriel PLANCHE, Frédéric CRISTOFINI, Cristelle MOULIN.
- 9 Commission fêtes et cérémonies : Gérard DUBOIS, Jean-Luc GRENIER, Rémy SOUQ, Serge FERRIER, Guy HUAUX.

Désignation des délégués à la commission des plis

Pour la commission des plis, est instauré un vote à bulletin secret. 2 listes sont créées pour nommer 3 titulaires et 3 suppléants :

Liste 1 titulaires : Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Muriel PLANCHE.

Liste 2 titulaire : Jean-François BRUN.

Après dépouillement la liste 1 est élue 10 voix contre 1

Liste 1 suppléants : Frédéric CRISTOFINI, Rémy SOUQ, Serge FERRIER.

Liste 2 suppléant : Jean-François BRUN.

Après dépouillement la liste 1 est élue 10 voix contre 1

La commission des plis sera donc composée de :

10 3 délégués titulaires : Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Muriel PLANCHE.

11 3 délégués suppléants : Frédéric CRISTOFINI, Rémy SOUQ, Serge FERRIER.

Désignation des délégués à la Commission Communale Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve la désignation en tant que délégués de : Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Muriel PLANCHE, Jean-Luc GRENIER, Serge FERRIER.

Désignation Délégués Commune à EPCI : Riom Communauté

Le Conseil Municipal procède au vote par bulletin secret à la désignation des délégués de Riom Communauté.

2 délégués titulaires se présentent : Gérard **DUBOIS, Maire** et Muriel **PLANCHE, 2^{ème} Adjoint.**

Ils sont élus par 10 voix et un bulletin blanc.

2 délégués suppléants se présentent : Jean-Michel **FAURE, 1^{er} Adjoint,** et Jean-Luc **GRENIER, 3^{ème} Adjoint.**

Ils sont élus par 10 voix et un bulletin nul.

Désignation Délégués Commune aux Commissions Communautaires

12 Commission développement économique : Frédéric CRISTOFINI, titulaire, et Gérard DUBOIS, suppléant.

13 Commission tourisme : Rémy SOUQ, titulaire, Jean-Michel FAURE, suppléant.

14 Commission aménagement de l'espace, développement durable : Muriel PLANCHE, titulaire, Gérard DUBOIS, suppléant.

Vote pour approbation : Pour 10 Abstention 0 Contre 1

15 Commission politique du logement : Muriel PLANCHE, titulaire, Gérard DUBOIS, suppléant.

16 Commission des sports : Rémy SOUQ, titulaire, Frédéric VILLATTE, suppléant.

17 Commission finances : Gérard DUBOIS, titulaire, Muriel PLANCHE, suppléant.

18 Commission loisirs et culture : Serge FERRIER, titulaire, Jean-Michel FAURE, suppléant

Vote pour approbation : Pour 10 Abstention 1 Contre 0

Désignation Délégués Groupe de travail : Petite Enfance

Frédéric VILLATTE, titulaire, Christelle MOULIN, suppléante

Vote pour approbation : Pour 10 Abstention 1 Contre 0

Désignation Délégués aux syndicats de commune

19 S I E G : Rémy SOUQ, titulaire, Jean-Luc GRENIER, suppléant.

20 S I A E P : Jean-Luc GRENIER et Rémy SOUQ, titulaires, Serge FERRIER, suppléant.

21 S M G I C L L : Frédéric CRISTOFINI, titulaire, Jean-Michel FAURE, suppléant.

22 S I A D : Serge FERRIER et Jean-Michel FAURE, titulaires, Guy HUAUX et Muriel PLANCHE suppléants.

23 Syndicat mixte Aménagement Haute-Morge : Jean-Luc GRENIER, titulaire, Serge FERRIER, suppléant.

24 Syndicat Rive Droite de la Morge : Jean-Luc GRENIER, titulaire, Rémy SOUQ, suppléant

25 Mission Locale pour l'Emploi : Jean-Michel FAURE, titulaire.

26 E P F-Smaf : Rémy SOUQ, titulaire, Gérard DUBOIS, suppléant.

27 S E P A C : Gérard DUBOIS, titulaire.

28 C L E T C : Gérard DUBOIS, titulaire.

29 S B A : Gérard DUBOIS, titulaire.

30 Les Haies du Puy-de-Dôme : Jean-Luc GRENIER, titulaire, Gérard DUBOIS, suppléant.

31 Contrat de rivière : Jean-Luc GRENIER, titulaire, Serge FERRIER, suppléant.

32 F G D O N : Serge FERRIER, titulaire, Jean-Luc GRENIER, suppléant.

Vote pour approbation : Pour 10 Abstention 1 Contre 0

Désignation des correspondants

33 correspondant défense : Serge FERRIER

34 correspondant grippe aviaire : Gérard DUBOIS

35 correspondant sécurité routière : Serge FERRIER

5 Questions diverses

- 7 M CRISTOFINI fait part du courrier de M DEGRAND nous communiquant le besoin urgent pour son usine, PLASTYROBEL, de s'agrandir.
- 8 M BRUN nous informe que dans le précédent conseil il avait commencé de s'occuper en décembre 2006 du problème de l'aqueduc sur le chemin vers le moulin de Pessat, celui-ci s'éboule, un courrier avait été fait. Monsieur le Maire demande à la secrétaire de mairie de bien vouloir retrouver le dossier.
- 9 M VILLATTE demande à voir l'étude sur le projet d'école neuve mené par l'ancien conseil. Monsieur le Maire l'informe que la boîte à archives ne contient ni esquisse ni chiffrage. M BRUN explique que M DESCOEURS (l'architecte) n'a pas dû finir le projet. Monsieur le Maire précise que pourtant la somme de 7 500 € a été versée intégralement à MDESCOEURS. M BRUN propose de demander le dossier complet à l'ancien maire.
- 10 M VILLATTE demande à M BRUN ce qu'avait prévu l'ancienne municipalité sur l'accueil à la rentrée 2008 de 16 enfants en petite section. M BRUN répond qu'il n'est pas au courant.

Monsieur le Maire lève la séance à 20H20.